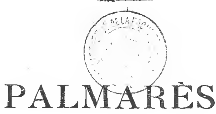
UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE



PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1926-1927

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1927



UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1926-1927

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1927

1 5 cm

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. RADAIS, *Doyen*, O. ✻, ✿ I.
PERROT, *Assesseur*, O. ✻, ✿ I
G. DURSENT, *Secrétaire*, ✻, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. GUIGNARD, Membre de l'Institut, C. ✻, ✿ I....	Botanique générale.
H. GAUTIER, O. ✻, ✿ I.	Chimie minérale.
RADAIS, O. ✻, ✿ I......	Cryptogamie et Microbiologie.
BÉHAL, Membre de l'Institut, C. ✻, ✿ I.......	Chimie organique.
PERROT, O. ✻, ✿ I....	Histoire naturelle des médicaments.
COUTIÈRE, ✻, ✿ I.....	Zoologie.
N..................	Physique.
GRIMBERT, ✻, ✿ I.....	Chimie biologique.
LEBEAU, O. ✻, ✿ I....	Pharmacie chimique.
DELÉPINE, O. ✻, ✿ I...	Hydrologie et Hygiène.
GUERBET, ✻, ✿ I.....	Toxicologie.
BOUGAULT, ✻, ✿ I....	Chimie analytique.
GORIS, ✻, ✿ I.........	Pharmacie galénique.

Doyens honoraires: MM. GUIGNARD, C. ✻, ✿ I. et H. GAUTIER, O. ✻, ✿ I.

Professeurs honoraires: MM. MOUREU, G. O. ✻, ✿ I. et VILLIERS, ✻ ✿ I.

CHARGÉS DE COURS

MM. TASSILLY, ✻, ✿ I.....	Minéralogie.
MARC HONNORAT, ✻, ✿ I.	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LUTZ, ✻, ✿ I..........	Cryptogamie.
GUÉRIN, ✻, ✿ I........	Botanique.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. SOMMELET, ✻, ✿ I.
DAMIENS, ✻, ✿ I.
TASSILLY, ✻, ✿ I.
GUÉRIN, ✻, ✿ I.
LUTZ, ✻, ✿ I.
LAUNOY, ✻, ✿ I.

MM. HÉRISSEY, ✻, ✿ I.
DELABY.
PICON, ✿ I.
FABRE, ✿ A...........
MASCRÉ, ✿ I.........

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✠, ✪ I.	Chimie générale.
COUSIN, ✠, ✪ I.	Chimie analytique.
SOUÈGES, ✪ I.	Micrographie.
LEROUX, ✪ I.	Physique.
DEVAL, ✪ I.	Microbiologie.
N.	Travaux généraux de 4e année.

Bibliothécaire en chef : M. BEAULIEUX, ✪ I.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 9 juillet 1927, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Radais, doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté en 1927.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix *accordés par l'État*, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation.*

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Delaby, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé, et l'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1927.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, en séance privée par M. Radais, doyen de la Faculté, assisté de M. Dursent, secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

DES

PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1926-1927

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (50 francs de livres).

Mlle Dumoulin (Denise), née le 29 janvier 1907, à Anzin (Nord).

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle Blot (Odile), née le 3 novembre 1906, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Citations honorables.

MM. Neipp (Lucien), né le 27 avril 1907, à Neuchâtel (Suisse).

Dronne (Louis), né le 19 novembre 1904, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Clément (Georges), né le 23 juin 1907, à Pontarlier (Doubs).

Fourmont (André), né le 10 mai 1908, à Nantes (Loire-Inférieure).

DEUXIÈME ANNÉE

Premier prix (95 francs de livres).

Mlle Delepine (Madeleine), née le 25 mars 1906, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Bertaut (Georges), né le 20 décembre 1906, à Paris.

Citations honorables.

Mlles Gin (Germaine), née le 29 avril 1906, à Angoulême (Charente).

Ginestet (Suzette), née le 6 octobre 1907, à Firmy (Aveyron).

Ex æquo.

MM. Mariotte (Jean), né le 28 décembre 1904 à Damprichard (Doubs).

Bannier (Gabriel), né le 29 avril 1906, à Lagny (Seine-et-Marne).

TROISIÈME ANNÉE

Premier prix (120 francs de livres).

M. Vigneron (Maurice), né le 30 septembre 1904, à la Fère (Aisne).

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle Blot (Eva), née le 18 juin 1904, à Gap (Hautes-Alpes).

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix (médaille d'or 600 francs de livres.

M. Chemla (Joseph), né le 10 octobre 1904, à Tunis.

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle Leblanc (Marthe), née le 22 décembre 1904, à Lisieux (Calvados).

II. — PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Première médaille.

Mlle Blot (Odile), née le 3 novembre 1906, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Deuxième médaille.

M. Bousquet (Jean), né le 31 mai 1908, à Paris.

Citations honorables (ex æquo).

Mlles Breugnot (Yvonne), née le 9 décembre 1905, à Paris.
Gabert (Eugénie), née le 30 septembre 1907, à Toulon (Var).

Mlles Canceille (Josette), née le 17 novembre 1904, à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).

Vialle (Marthe), née le 6 février 1908, à Tarnac (Corrèze).

MM. Ghemard (Robert), né le 14 décembre 1906, à Laizy (Saône-et-Loire).

Morchoisne (Jacques), né le 21 février 1907, à La Loupe (Eure-et-Loir).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Première médaille.

Mlle Delepine (Madeleine), née le 25 mars 1906, à Paris.

Deuxième médaille.

M. Miquel (Roland), né le 9 avril 1906, à Vitry-le-François (Marne).

Citations honorables.

MM. Lefebvre (Louis), né le 14 janvier 1907, à Auvilliers-Les-Forges (Ardennes).

Beaufils (Jean), né le 8 février 1903, à Marennes (Charente-Inférieure).

Bertaut (Georges), né le 20 décembre 1906, à Paris.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Première médaille.

Mlle Leger (Denise), née le 6 avril 1906, à Saint-Denis.

Deuxième médaille.

M. Mocquard (Pierre), né le 20 juin 1901, à Paris.

Citations honorables.

Mlle Gruardet (Louise), née le 22 novembre 1902, à Fontainebleau.

MM. Morette (André), né le 29 novembre 1905, à Orléans (Loiret).

Vigneron (Maurice), né le 30 septembre 1904, à La Fère (Aisne).

TROISIÈME ANNÉE

MICROGRAPHIE

Première médaille (ex æquo).

MM. Mocquard (Pierre), né le 20 juin 1901, à Paris.

Vigneron (Maurice), né le 30 septembre 1904, à La Fère (Aisne).

Deuxième médaille.

M. Vacherat (Roger), né le 21 février 1906, à Troyes (Aube).

Citations honorables.

M. Saurel (Étienne), né le 5 décembre 1903, à Saint-Amans (Aveyron).

Mlles Lataste (Camille), née le 19 mai 1905, à Dax (Landes).

Campa (Louise), née le 8 avril 1906, au Mans (Sarthe).

Marty (Marguerite), née le 12 février 1904, à Plaisance (Hérault).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Première médaille.

M. Moutet (Hubert), né le 2 octobre 1903, à Chazelles-sur-Lyon (Loire).

Deuxième médaille.

M. Ambert (Pierre), né le 25 septembre 1905, à Paulhaguet (Haute-Loire).

Citations honorables.

Mlle Boye (Marguerite), née le 10 février 1905, à Brest (Finistère).

MM. Trouillet (Hippolyte), né le 15 octobre 1904, à Rodez (Aveyron).

Loiseau (Jacques), né le 4 juillet 1904, à Paris.

Chemla (Joseph), né le 10 octobre 1904, à Tunis.

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

Premier prix.

Mlle Delepine (Madeleine), née le 25 mars 1906, à Paris.

Deuxième prix.

M. Beaufils (Jean), né le 8 février 1903, à Marennes (Charente-Inférieure).

B) PRIX DESPORTES

M. Vigneron (Maurice), né le 30 septembre 1904, à La Fère (Aisne).

C) PRIX FLON

M. Valatte (Guillaume), né le 6 février 1902, à Mezidon (Calvados).

D) PRIX GOBLET

MM. Surun (Pierre), né le 30 octobre 1898, à Paris.
La Chaise (Pierre), né le 2 mai 1901, à Saint-Junien (Haute-Vienne).

E) PRIX LAILLET (Pharmacie.)

M. Vigneron (Maurice), né le 20 septembre 1904, à La Fère (Aisne).

F) PRIX LAROZE

M. Gadreau (Michel), né le 25 mai 1902, à Vautebis (Deux-Sèvres).

G) PRIX LEBEAULT (Zoologie.)

M. Fontaine (Maurice), né le 28 octobre 1904, à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

H) PRIX MENIER

Mlle Jacquet (Renée), née le 1er octobre 1901, à Condé (Indre).

Rapport de M. R. Delaby

AGRÉGÉ

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1926-1927

Monsieur le Doyen,
Messieurs,

Vous avez bien voulu me confier le rapport général des prix décernés à la suite des concours de l'année scolaire 1926-1927 ; sincèrement honoré de cette mission, permettez-moi de vous exprimer tout d'abord mon remerciement. C'est d'ailleurs une véritable joie de rapporter ici les manifestations de l'élite de notre Faculté ; et la haute tenue des épreuves dans les diverses disciplines scientifiques montre l'excellence de l'enseignement polytechnique qu'on y dispense.

Selon la manière habituellement adoptée, j'ai transcrit les résultats des prix de Faculté, des prix des Travaux pratiques et des prix de Fondation. J'y ai joint quelques remarques, faites à l'occasion de l'examen attentif de ces divers rapports particuliers et à la suite de la lecture des rapports généraux de mes honorables prédécesseurs.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury : MM. Guignard, Gautier, Coutière, rapporteur.

Dix-huit candidats ont pris part à toutes les épreuves, quelques-uns toutefois, ayant commis la fâcheuse erreur de ne pas remettre de copie sur telle ou telle question.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie : *Mercure et ses principaux eomposés ;*
2° Physique : *Liquéfaction des gaz ;*
3° Botanique : *Les Ombellifères ;*
4° Zoologie : *Glandes digestives de l'intestin.*

2° Épreuve pratique.

Mélange de sels renfermant : Cl, P^2O^5, Mn, Ba, Al, Ca.
Reconnaissance: 10 minéraux, 10 animaux, 20 plantes fraîches.

Onze candidats, par la moyenne de leurs notes, ont pris part à cette dernière épreuve.

C'est un résultat satisfaisant, à la suite duquel le jury propose le classement suivant (sur 100 points) : le 1er prix à Mlle Dumoulin (79 points) : le 2e prix à Mlle Blot (75 p. 75) ; quatre mentions honorables à MM. Neipp (62 points), Droune (60 p. 5), Clément (58 p, 5), Fourmont (57 p. 5).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury; MM. Radais, Béhal, Lebeau.

Quatorze candidats se sont faits inscrire. Huit se sont présentés et six ont subi les épreuves jusqu'à la fin. Les compositions écrites ont porté sur les sujets suivants :

Chimie organique : *Dérivés nitrés de la série cyclique : Nitrobenzène.*

Pharmacie galénique : *Extrait de cola, utilisation.*

Pharmacie chimique : *Les uréides.*

Botanique : *Étamine et androcée : Morphologie externe; Importance dans la classification.*

L'épreuve d'analyse comportait :

1° *La détermination, par alcalimétrie, du poids de soude caustique libre et le poids de carbonate de sodium (en carbonate anhydre) contenus dans un litre d'une solution :*

2° *La détermination qualitative des éléments d'une solution de chlorure de strontium et de manganèse et d'acétates de calcium et de zinc.*

L'épreuve de reconnaissance portait sur 20 plantes fraîches et sur 20 produits de matière médicale.

Sur 100 points maximum, les candidats suivants ont obtenu :

Mlle Delépine (82 points), M. Bertaut (72 points) Mlles Gin (66 points), Ginestet (65 points), MM. Mariotte (63 points), Bannier (63 points).

Le jury propose de décerner le 1er prix à Mlle Delépine et le 2e prix à M. Bertaut. Il propose d'accorder une première mention à Mlle Gin, une seconde mention à Mlle Ginestet et une troisième mention *ex æquo* à MM. Mariotte et Bannier.

TROISIÈME ANNÉE

Jury : MM. Perrot, Bougault, Gobis.

Épreuves écrites.

Pharmacie galénique : *Les gazes médicamenteuses.*

Pharmacie chimique : *Médicaments se rattachant à la Phénétidine.*

Chimie analytique : *Généralités sur l'emploi de l'iode en analyse volumétrique.*

Matière médicale : *Les Polygonacées médicamenteuses.*

Épreuve orale.

Dissertation. *Les Filicinées.*

Épreuves pratiques.

Physique : *Déterminer le pouvoir rotatoire spécifique d'un liquide actif sur la lumière polarisée : on déterminera la densité d'un liquide, par la méthode du flacon.*

Micrographie : *Étude anatomique d'une feuille (Artocapée).*

Épreuve de reconnaissance.

Reconnaissance de 10 médicaments galéniques, 10 médicaments chimiques, 20 produits de matière médicale.

Sept candidats ont pris part au concours. Quatre candidats ont remis des copies et ont fait toutes les épreuves, ont obtenu : M. Vigneron (76 p. 60) ; Mlle Blot (73 p. 50) ; MM. Morette (48 p. 50), Michaux (47 p. 50).

Le jury décide d'accorder des médailles à M. Vigneron et à Mlle Blot.

QUATRIÈME ANNÉE

Jury : MM. Radais, Grimbert, Delepine.

Trois candidats seulement se sont présentés et ont subi la totalité des épreuves.

Épreuve écrite.

Toxicologie : *Toxicologie du mercure et de ses composés.*

Hydrologie et hygiène : *Recherche et dosage du brome et de l'iode dans les eaux minérales.*

Chimie biologique : *Suc gastrique. Examen chimique. Caractérisation et dosage des éléments qu'on peut y rencontrer.*

Microbiologie : *Bacille typhique, Isolement, Diagnose.*

Épreuves pratiques.

Bromatologie : *Déterminer dans un échantillon de vin blanc, le degré alcoolique, les sucres réducteurs, les sulfates, l'acide tartrique.*

Essai de médicaments : *Dosage de la caféine dans un granulé de kola.*

Chimie biologique : *Dosage de l'acide urique vrai dans une urine.*

MICROBIOLOGIE : *1° Examen cytobactériologique d'un pus à streptocoque ; 2° identifier une bactérie en culture sur deux tubes de gélose Veillon (Bac. perfringens) ; 3° examen bactériologique d'une culture sur gélose inclinée (Staph. doré abondant, très rares colonies de streptocoques) ; 4° examen d'une culture sur carotte (Penicil. glancum) ; 5° étant donné un sérum agglutinant le para B, déterminer l'action de ce sérum sur trois bacilles présentés en culture, sur gélose inclinée et tirés au sort.*

Le classement définitif a été effectué d'après le total des points obtenu par les candidats aux différentes épreuves, compte tenu des notes de travaux pratiques de toute l'année.

Le jury, particulièrement heureux des résultats obtenus par le candidat classé premier, M. CHEMLA, propose d'attribuer :

Le 1er prix (médaille d'or), remplacée par 600 francs de livres à M. CHEMLA, qui a obtenu 88 p., 25 sur 100 ;

Le 2e prix (30 francs de livres), à Mlle LEBLANC, qui a obtenu 71 p. 75.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Sur les cinquante-trois élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, quarante-six se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Analyse qualitative de sels dissous ;*

2° *Préparation d'acide hydrofluosilicique et d'acide oxalique.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail donnés par MM. les préparateurs ; 2° des notes obtenues aux revues de produits ; 3° des résultats des concours de l'année ; 4° des résultats du concours final.

Le maximum des notes acquises par les candidats au cours des Travaux pratiques de l'année est de 200 points. Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 60 points. Le maximum total est donc de 260 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à Mlle Odile Blot (248 points) ;

Une deuxième médaille à M. Bousquet (247 points) ;

Six mentions honorables à Mlles Breugnot et Gabert (*ex æquo* avec 242 points) ; à Mlles Canceill et Vialle ; et MM. Chemard, Morschoisne (*ex æquo* avec 241 points).

L'ensemble du concours a été excellent, 32 candidats ayant obtenu an minimum 230 points, sur un maximum de 260 points.

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Sur dix-huit étudiants convoqués, onze se sont présentés et ont exécuté l'épreuve éliminatoire.

Pouvoir rotatoire d'un solide dissous dans l'eau.

Sept d'entre eux ont été admis à effectuer l'épreuve définitive.

Poids moléculaire d'un corps, par sa mesure de densité de vapeur.

En tenant compte des notes de travail et d'interrogation, ont obtenu un maximum de 200 points :

Mlle Delepine (188 points); MM. Miquel (169 points), Lefebvre (161 points), Beaufils et Bertaut (157 points).

Le jury propose d'attribuer une première médaille à Mlle Delepine ; une deuxième médaille à M. Miquel et trois mentions honorables à MM. Lefebvre, Beaufils et Bertaut.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Vingt-deux élèves étaient désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours final, seize seulement s'y sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Dosage du potassium dans un sel organique de ce métal (oxalate de potassium).*

2° *Analyse qualitative d'une solution renfermant : les acides : chlorhydrique, azotique, acétique et les bases : chaux, strontiane, potasse.*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs et des résultats effectués pendant l'année (maximum 120 points) ; 2° des résultats du concours final (maximum (40 points). Le maximum total est donc de 160 points.

Le Jury propose de décerner :

Une première médaille à Mlle LEGER (149 points) ;

Une deuxième médaille à M. MOCQUARD (147 points).

Trois mentions honorables à Mlle GRUARDET à MM. MORETTE, VIGNERON qui ont obtenu le même nombre de points (142 points).

MICROGRAPHIE

Sur 30 candidats admis à prendre part au concours défi-nitif, en raison de leurs notes antérieures, quinze se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Étude anatomique d'une tige de malvacée (Hibiscus syriacus).*

2° *Examen d'une poudre de datura additionnée de poudre de phytolacca et d'amidons de pomme de terre, de maïs et d'orge.*

Le concours a été satisfaisant, dans son ensemble, et le jury propose de décerner :

Deux premières médailles *ex æquo* à MM. MOCQUARD et VIGNERON, qui obtiennent 185 points sur 200 ;

Une deuxième médaille à M. VACHERAT (175 points) ;

Quatre mentions honorables à M. SAUREL (169 points) ; Mlles LATASTE (167 points), CAMPA (161 points), MARTY (158 points).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Sur vingt-quatre candidats désignés par leurs notes antérieures et convoqués, douze se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves.

Celles-ci comportaient :

1° *Examen cyto-bactériologique d'un crachat muco-purulent, ne contenant pas de bacilles de Koch et renfermant une flore bactérienne peu abondante, avec pneumo-bacilles et cocci* ;

2° *Examen cyto-bactériologique d'un pus d'abcès froid amicrobien* ;

3° *Détermination d'une bactérie anaérobie (Vibrion septique), sur gélose Veillon* ;

4° *Étude et détermination d'une culture sur carotte de (Monilia fusca)* ;

5° *Reconnaissance de trois cultures de bactéries et trois champignons filamenteux. sur milieux solides et de quatre préparations colorées.*

Les notes finales, obtenues en ajoutant à celles des différentes épreuves du concours, les moyennes de points des travaux pratiques, déterminent le classement suivant : MM. Moutet (80 p. 5), Ambert, (79 p. 5); Mlle Boye (75 p. 5) ; MM. Trouillet (74 p. 5), Loiseau (70 points), Chemla (68 p. 5).

En conséquence, le jury propose d'attribuer :

Une première médaille à M. Moutet ;

Une deuxième médaille à M. Ambert ;

Quatre mentions honorables à Mlle Boye ; MM. Trouillet, Loiseau et Chemla.

PRIX DE FONDATION

PRIX BUIGNET

Trois candidats se sont présentés et ont remis des copies.

Le sujet proposé était :

Indiquer les méthodes et décrire les appareils en usage pour la détermination :

1° *Des chaleurs spécifiques des solides et des liquides ;*

2° *Des chaleurs de fusion et de vaporisation ;*

3° *Des chaleurs de dissolution ;*

4° *Des chaleurs de neutralisation ;*

5° *Des chaleurs de combustion.*

En déduire la chaleur de formation des corps.

Le jury propose d'attribuer le 1er prix à Mlle Delepine qui a traité entièrement le sujet et dont la rédaction est très précise et très soignée dans la forme ; le 2e prix à M. Beaufils dont la copie présente des qualités, mais aussi des lacunes au point de vue expérimental, et manque de précision dans la signification physique des termes employés dans les formules.

PRIX DESPORTES

Le prix Desportes a été disputé par deux candidats : MM. Mocquard et Vigneron.

La composition écrite avait pour titre : *Fleur mâle et fleur femelle, fécondation, embryogénie des conifères.*

Les deux copies ont présenté toutes deux de réelles qualités de fond et le jury a accordé à M. Mocquard 38 points et à M. Vigneron 45 points, sur un maximum de 50 points.

La deuxième épreuve, portant sur la reconnaissance de soixante plantes, a donné 15 p. 5 à M. Vigneron et 12 p. 5 à M. Mocquard, sur un total de 20 points.

A l'épreuve pratique qui consistait dans l'histologie et la diagnose; 1° *de la tige de Linodendron tulipifera*; 2° *de la tige de feuille fertile d'Allosuvus Crispus*, les deux candidats ont obtenu : M. Mocquard 8 points et M. Vigneron 9 points sur 10 points.

A la suite de l'examen des cahiers des travaux pratiques, le jury a accordé à M. Mocquard 18 points et à M. Vigneron 16 points sur 20 points.

Au total, M. Vigneron a obtenu 87 p. 5 et M. Mocquard 76 p. 5.

Le jury, satisfait des épreuves des candidats, regrette de ne pouvoir accorder un deuxième prix et propose, pour le prix Desportes, M. Vigneron le premier du classement.

PRIX FLON

Un seul mémoire a été déposé, par M. G. Valette, sous le titre suivant : *Sur quelques benzhydrylamines et phénylbenzylméthylamines alcoxylées et halogénées, étude chimique et pharmacologique*.

L'auteur, s'inspirant des travaux antérieurs de MM. Tiffeneau, Fourneau et de leurs élèves, s'est proposé d'étendre leurs recherches à des cas encore plus complexes ou non examinés. Il a porté ses investigations successivement sur :

1° Des benzhydrylamines monoalcoxylées en méta et en

para, notamment sur benzyloxy-3 et benzyloxy-4 benzhydrylamines ;

2° Des benzhydrylamines dialcoxylées dans chacun des noyaux aromatiques en méta, savoir: des diméthoxy, diéthoxy-dipropyloxy et dibutyloxy-3-3^1 benzhydrylamines;

3° Une benzhydrylamine encore plus alcoxylée, la tétraméthoxy 3-4, 3^1-4^1 benzhydrylamine;

4° Des dérivés plus compliqués des alcoxy-phénylbenzylméthylamines comprenant les dérivés propylé, isopropylé, butylé, isobutylé et isoamylé;

5° Des halogéno-benzhydrylamines chlorées ou bromées en méta et en para.

Dans une première partie, M. VALETTE étudie la préparation de ces corps à partir des oxybenzophénones ou des désoxybenzoïnes que l'on oxime, réduit et alcoxyle, chlore ou brome, par les procédés connus. Mais si les procédés étaient connus, la plupart des substances obtenues ne l'étaient pas: de sorte que l'auteur en a préparé vingt-neuf nouvelles, parmi lesquelles figurent quinze amines.

Ce sont les chlorhydrates de ces amines que, dans une deuxième partie, M. VALETTE étudie au point de vue du pouvoir anesthésique et de la toxicité.

Nous ne pouvons rapporter les résultats obtenus, car ils diffèrent dans chaque série, mais on conçoit sans peine, qu'ils ont donné lieu à de nombreuses expériences et que le travail de M. VALETTE représente un effort considérable qui mérite largement le prix Flon.

Le jury propose d'attribuer le prix Flon en entier à M. VALETTE.

PRIX LAILLET (Pharmacie.)

Un candidat : M. VIGNERON.

Epreuve écrite : *préparation des vaccins antityphoïdiques*.

Epreuve orale : *antipyrine et pyramidon*.

Epreuve pratique : *reconnaissance de 10 médicaments chimiques et 10 médicaments galéniques.*

Le eandidat a obtenu un maximum de 80 points sur 100.

Le jury, très satisfait de l'ensemble du concours, décide d'attribuer le prix Laillet à M. VIGNERON.

PRIX GOBLEY

Deux mémoires ont été déposés : par M. Léonee LACHAISE sous le titre : *Méthodes de dosage des alcaloïdes dans les préparations de strychnées* ; l'autre, par M. Pierre SURUN sous le titre : *Contribution à l'étude du charbon végétal officinal.*

M. LACHAISE eompulsant les méthodes de dosage en usage dans diverses pharmaeopées a fait ressortir leur variabilité ; il en résulte fatalement des discordances dans les évaluations, ee qui a de l'importance pour les préparations de strychnées, puisque leur titre à été fixé dans des commissions internationales. Il a soumis les diverses méthodes à un examen comparatif et a eonelu que le dosage de la strychnine réelle suffirait à lui seul à donner une mesure exacte de la valeur des différentes préparations.

Cette affirmation est basée sur des essais physiologiques. La brueine agit si peu qu'on est fondé à n'en pas tenir eompte. Les expériences sur les poissons et les chiens indiqueraient même plutôt une aetion phylactique vis-à-vis de la stryehnine à la vérité moins nette chez le cobaye.

De ces considérations, l'auteur déduit des procédés de dosage qu'il expose tout au long : la caractéristique est qu'à un stade déterminé, on détruit la brucine par l'acide nitrique, pour ne récolter finalemant que la strychnine. Cette évaluation devrait être substituée à celle des alcaloïdes totaux qui, seule est inscrite dans les pharmacopées.

Le travail de M. Surun a porté sur le pouvoir absorbant du charbon végétal. L'auteur a établi que, pour un charbon donné, le pouvoir absorbant est indépendant de la granulation de l'échantillon ; le temps nécessaire à l'équilibre est seulement d'autant plus long que la granulation est plus grossière.

Ce temps est assez long avec les matières colorantes ; il peut s'abaisser à demi-heure avec agitation pour les poudres passées au tamis 45, vis-à-vis de substances minérales ou organiques convenablement choisies. De sorte, qu'en s'adressant à des matières faciles à doser, on peut avoir très rapidement une opinion sur la valeur absorbante d'un charbon.

C'est cette valeur que M. Surun cherche ensuite à dégager. Il résulte de ses essais que les charbons végétaux officinaux courants ont une valeur inférieure à celle d'un bon noir animal lavé, mais en les activant, soit par la chaleur, seule, soit par des imprégnations appropriées, on peut leur conférer une valeur supérieure à celle des meilleurs noirs.

En se plaçant dans certaines conditions, on peut arriver à une absorption sensiblement totale vis à-vis de substances données et alors l'essai d'un charbon devient extrêmement simple. Le classement est à peu près le même qu'en suivant la technique plus difficile du dosage de la concentration des liqueurs en équilibre avec le charbon.

Enfin, au cours de son travail, M. Surun a donné de

nombreux exemples de vérifications de la loi de Freundlich que l'on trouve ici fort bien exposée.

En résumé deux bons mémoires, dignes d'être couronnés. Le jury a pensé que le second avait quelque originalité plus grande que le premier et il vous propose d'attribuer sur les fonds du prix Gobley 1.800 francs à M. Surun et 1.200 francs à M. Lachaise.

PRIX LAROZE

Un seul mémoire a été présenté, celui de M. Gadreau ayant pour titre : *Contribution à l'étude des ferrocyanhydrates d'alcaloïdes et de leurs applications analytiques*.

Dans ce travail M. Gaueyer s'est proposé d'étudier tout d'abord, la valeur d'une réaction présentée comme permettant la séparation des bases tertiaires, d'avec les bases primaires et secondaires.

Dans le Traité d'analyse et de détermination de la constitution des composés organiques de H. Meyer il est dit, en effet, « que les bases des séries, grasse, benzénique et pyridique donnent avec l'acide ferrocyanhydrique des précipités peu solubles et que cette propriété appartient exclusivement aux amines tertiaires ».

En fait, cette affirmation, comme l'ont montré rapidement les recherches bibliographiques de M. Gadreau, dépasse de beaucoup les conclusions des auteurs qui ont étudié cette question et M. Gadreau apporte de nouveaux faits qui parlent dans le même sens : c'est ainsi que la spartéine, base secondaire, donne un ferrocyanhydrate peu soluble, et que la diphénylamine précipite également par le ferrocyanure de potassium en solution acide à la dilution de 2 p. 100.

Le problème que s'était posé M. Gadreau s'est donc trouvé résolu du premier coup et en dehors de lui.

Il a alors porté son attention sur la séparation de la strychnine et de la brucine, en s'appuyant sur la différence de solubilité des ferrocyanhydrates, différence connue depuis longtemps et dont on avait déjà essayé, mais en vain, de tirer parti dans le même but : un procédé exact de dosage de la strychnine en présence de la brucine restait à trouver. Ce problème a été résolu par M. Gadreau.

Il a d'abord étudié avec beaucoup de soin les conditions de formation et les solubilités des ferrocyanhydrates de strychnine et de brucine, pris isolément.

Cette étude l'a conduit à une première observation intéressante, savoir que la presque totalité des échantillons commerciaux de brucine, dits purs, contiennent de la strychnine. Le ferrocyanhydrate de strychnine, étant le plus insoluble, précipite le premier, mais il entraîne toujours une proportion importante de ferrocyanhydrate de brucine. On pouvait espérer, par plusieurs cristallisations des ferrocyonhydrates mixtes, éliminer peu à peu le ferrocyanhydrate de brucine plus soluble ; cela n'est vrai que jusqu'à une certaine limite à partir de laquelle la proportion de brucine entraînée reste constante.

Pour résoudre la difficulté, M. Gadreau a eu l'heureuse idée de se replacer à chaque opération dans les conditions mêmes de départ, c'est-à-dire de régénérer chaque fois les alcaloïdes et de reformer les ferrocyanhydrates à chaque cristallisation : il évitait ainsi l'emploi d'un excès d'acide ferrocyanhydrique qui, comme il l'a reconnu, est la cause de cet entraînement de la brucine. Il a pu ainsi, après trois cristallisations, obtenir du ferrocyanhydrate de strychnine très pur, qu'il suffit de recueillir et peser.

Malgré la multiplicité des opérations exigées, par ce procédé, les résultats obtenus sont exacts à 2 p. 100 près.

En résumé, le travail de M. Gadreau nous apporte :

1° La possibilité de doser pondéralement la strychnine et la brucine isolées, en les précipitant à l'état de ferrocyanhydrate et les pesant à cet état ;

2° Un moyen d'obtenir aisément de la brucine très pure, en particulier exempte de strychnine ;

3° Un moyen de doser la strychnine en présence de quantités quelconques de brucine avec une approximation de 2 p. 100.

En outre, M. Gadreau a ajouté à ce travail la préparation et l'étude de ferrocyanhydrate d'alcaloïdes non préparés jusqu'ici, ceux d'hordénine, d'émétine, de céphéline, d'ésérine, de génésérine, de tropine. Il a montré que tous ces ferrocyanhydrates ont la même formule générale, correspondant à l'union d'une molécule d'alcaloïde avec une molécule d'acide ferrocyanhydrique.

M. Gadreau a fait preuve, dans l'exécution de ce travail d'initiative scientifique et de ténacité, ainsi que de réelles qualités d'observateur.

Votre Commission est unanime à déclarer M. Gadreau digne du prix Laroze qu'elle vous propose de lui décerner.

PRIX MENIER

Jury : MM. Radais, Guignard, Perrot, Coutière et Lutz.

Deux candidats : Mlles Hobschette (Andrée) et Jacquet (Renée) ont déposé des mémoires sur le sujet proposé : *Les Cactacées médicinales*.

Après une étude d'ensemble des caractères généraux des cactacées, de leur classification, de leur distribution géographique, de leur culture et de leurs usages, le travail de Mlle Hobschette entreprend l'étude particulière des espèces

qu'il a été possible à l'auteur de se procurer. Cette étude est surtout dirigée vers les composants chimiques et les emplois thérapeutiques des diverses drogues, se bornant souvent à une histologie un peu sommaire des échantillons.

Le *Cereus Grandiflorus* est l'objet de recherches personnelles plus poussées dans le but de comparer l'action pharmacodynamique de cette plante et celle de l'*Opuntia Decumana* qui lui est souvent substitué. Mais le tracé cardiographique annexé au mémoire a été obtenu à l'aide de préparations dérivant d'une drogue commerciale d'origine discutable, si bien que cet essai ne confirme pas l'opinion générale, qui considère le *Cereus* comme un toni-cardiaque.

Mlle Hobschette fait ensuite un historique détaillé du Peyotl, d'après le travail récent de Rouhier : elle essaie sur elle-même l'action si spéciale de la drogue, sans grand succès d'ailleurs.

Le mémoire se termine par une assez copieuse bibliographie.

Le travail de Mlle Jacquet est soigneusement documenté. L'historique, les classifications successives appliquées à la famille des *Cactacées*, les caractères généraux, font l'objet d'un exposé critique copieux et bien dirigé.

De nombreuses espèces sont ensuite étudiées, tant au point de vue morphologique qu'à ceux de la composition chimique, de la structure anatomique, de la pharmacologie et des substitutions. Une très belle documentation iconographique, consistant en nombreuses aquarelles et photographies originales et en dessins micrographiques soigneusement exécutés donne à cette partie du travail une valeur qui mérite d'être soulignée. Les produits accessoires des *Cactacées*, par exemple la gomme d'*Opuntia* et les *Cochenilles* font l'objet de paragraphes intéressants.

Dans son ensemble, le mémoire de Mlle Jacquet est bien

ordonné et constitue une contribution sérieuse à l'étude des Cactacées. On peut seulement regretter que, probablement par manque de temps, certains chapitres ne soient représentés que par leur titre ou par des figures anatomiques sans description; il est à souhaiter que ces lacunes soient comblées dans un travail définitif.

Appréciant comparativement la valeur des deux travaux qui lui ont été soumis, le jury a estimé que le mémoire de Mlle Jacquet dénotait une étude plus rigoureusement dirigée; il en résulte un ensemble plus homogène, avec des résultats plus nombreux et mieux groupés. Tenant compte, d'autre part, de l'effort très méritoire des deux candidats, il a attribué au mémoire de Mlle Jacquet 50 points. et à celui de Mlle Hobschette 43 points sur un maximum de 60.

L'épreuve de reconnaissance et de dissertation sur l'un des produits présentés (feuilles de coca) ont accentué ce léger écart. Mlle Jacquet ayant obtenu 21 points sur 30 à la reconnaissance et 4 points sur 10 à la dissertation, soit un total général de 75 points et Mlle Hobschette 14 p. 5 et 2 points soit un total général de 59 p. 5 sur un maximum de 100.

En conséquence, le jury propose d'attribuer le prix Menier à Mlle Jacquet.

PRIX LEBEAULT (Zoologie.)

Un seul candidat, M. Fontaine, a pris part au concours qui comportait :

Comme épreuve écrite :

1° *Le milieu extérieur* ;

2° *Reconnaissance de 20 animaux ou parties*.

M. Fontaine a remis une des meilleures copies qu'il ait été donné depuis longtemps au jury d'examiner sinon la meilleure, faisant preuve de lectures solides et de jugement.

Il a d'ailleurs publié au C. R. deux notes sur les rapports de la pression et de l'imbibition des tissus vivants, qui indiquent son esprit déjà préparé à la recherche.

Le jury est heureux de lui décerner le prix Lebeault.

*

*   *

Abordons maintenant, Messieurs, la comparaison classique entre les résultats des concours de la présente année scolaire et ceux des années précédentes.

Le nombre des candidats ayant participé à toutes les épreuves des prix de Faculté se maintient désespérement faible en dépit de l'augmentation considérable de la population scolaire (888 étudiants contre 754 en 1926, 631 en 1925, 604 en 1924, 515 en 1923). Et, suivant ce qui semble devenir une loi, ce nombre décroît progressivement de la première à la quatrième année : les proportions centésimales sont 6,6 pour la première année, 2,7 pour la seconde, 2 pour la troisième et 1,4 pour la quatrième.

Les chiffres sont un peu plus élevés — sorte de seconde loi des concours annuels — pour les prix de Travaux pratiques : ils sont de 17, 1 p. 100 en première année, 5 p. 100 en seconde, 8 p. 100 pour la chimie, 7,5 p. 100 pour la micrographie en troisième année, 6 p. 100 pour la microbiologie en quatrième année. Signalons en passant à l'attention des généreux mécènes que nous ne possédons pas de prix de Travaux pratiques de quatrième année en Pharmacie, Chimie biologique, Toxicologie et Bromatologie.

On trouvera d'ailleurs, ci-contre les éléments de comparaison sous la forme d'un tableau dressé pour ces cinq dernières années et pour trois années d'avant-guerre (1911, 1912, et 1913) soit au total huit années.

Proportions centésimales de candidats ayant subi toutes les épreuves.

ANNÉES D'ÉTUDES	MILLÉSIME	PRIX DE FACULTÉ	PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES			
			CHIMIE	PHYSIQUE	Micrographie.	Microbiologie.
1re Année...	1911	2,4	12,9			
	1912	6	14,2			
	1913	8,2	36,9			
	1923	7,4	8			
	1924	6,3	13,8			
	1925	6,2	10,9			
	1926	10,4	8,3			
	1927	6,6	17,1			
2e Année...	1911	1,8		8,3		
	1912	0,8		8,4		
	1913	7,7		10		
	1923	7,5		8,2		
	1924	6,3		5,2		
	1925	2,3		5,2		
	1926	8,3		5,1		
	1927	2,7		5		
3e Année...	1911	0,9	6,1		7,1	2,9
	1912	1	5,2		4,8	2,4
	1913	0,7	5,6		6	4,1
	1923	4	12,9		12,9	
	1924	2,3	13		13	
	1925	5,6	10,6		16,3	
	1926	non décernés	8,7		8,7	
	1927	2	8		7,5	
4e Année...	1923	5,7				12,9
	1924	2,9				8,4
	1925	2,4				9,2
	1926	4				7,6
	1927	1,4				6

Entre autres relations que font apparaître ces résultats rapportés à cent élèves, on constate une augmentation notable du nombre de concurrents aux prix de Travaux pratiques de première année : les 17 p. 100 n'ont été dépassés qu'en 1913, où le taux a atteint exceptionnellement 36,9 p. 100. Et pour tempérer notre joie, nous sommes obligé de mentionner que les chiffres indiqués pour les prix de Faculté aussi bien que pour les prix des Travaux pratiques en seconde et en troisième année, sont grosso modo sensiblement voisins de la limite inférieure calculée pour les huit années de ce tableau. La comparaison des nombres pour les prix de Faculté de quatrième année est excessivement pénible : le taux de 1,4 p. 100 est le plus faible constaté depuis 1923. Ce résultat est d'autant moins explicable que le programme du concours est exactement celui de la première partie du troisième définitif et qu'au moment de subir les épreuves, les bons élèves ont généralement passé cet examen avec succès.

Pour les prix de Fondation (abstraction faite du prix Gobley qui est biennal) le nombre des candidats est d'une honnête moyenne comparé aux chiffres antérieurs : 11 cette année, contre 9 en 1926, autant en 1925, 12 en 1924 et 17 en 1923. Nous avons en outre la satisfaction d'enregistrer la compétition de deux candidats au prix Menier qui n'avait pu être décerné en 1923, en 1924 et en 1925 faute de concurrents. Même remarque au sujet des prix Laroze et Laillet non décernés pour la même raison, le premier en 1923 et en 1925, le second en 1924 et en 1925.

Examinons maintenant la qualité des épreuves. En général, on constate des notes élevées et aussi bonnes que celles des années précédentes. Pour s'en rendre compte, il suffit de jeter les yeux sur le relevé dressé ci-contre des limites des

Limites des notes attribuées de 1923 à 1927.

(Sur 100 points.)

ANNÉES D'ÉTUDES	MILLESIME	PRIX DE FACULTÉ	PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES CHIMIE	PHYSIQUE	Micrographie.	Microbiologie.
1re Année...	1923	80,5 a 92	92 à 95,3			
	1924	67,5 à 76,2	94 à 96,2			
	1925	69,7 a 84,2	95,3 à 97,6			
	1926	61,2 à 76.7	91,1 a 94,2			
	1927	57,5 à 79	92,6 à 95,4			
2e Année...	1923	65 à 81		82 à 90,5		
	1924	61 à 73		80 à 86		
	1925	63 à 77		74,7 à 87,7		
	1926	62 a 85		89 à 93,5		
	1927	62 a 82		78,5 à 94		
3e Année...	1923	58 à 77,5	88,6 a 95,6		82 a 91,5	
	1924	53	92 à 98,3		77 à 91	
	1925	60 a 84	84 à 88,3		81 à 90,5	
	1926	non décernés	87,9 a 93,6		83 a 94	
	1927	73,5 à 76,5	88,7 a 93,1		78,5 a 92,5	
4e Année...	1923	60,7 à 87,4				70 a 82
	1924	55.3 à 83,9				71 à 81
	1925	72,2 à 80				76,5 a 82
	1926	65,5 a 79				70 a 78
	1927	71,7 à 88,2				68,5 a 80,5

notes attribuées de 1923 à 1927 et rapportées toutes au maximun de 100 points.

Pour les prix de Faculté, la limite inférieure extrême est celle de la dernière mention du prix de première année : 57.5 sur 100, soit seulement une moyenne de 11,5 sur 20. Par contre, la limite supérieure extrême correspond à la moyenne élevé et rarement atteinte de 17,6 sur 20 : c'est le résultat obtenu par le lauréat du prix de quatrième année.

Les nombres relevés pour les prix de Travaux pratiques sont absolument comparables à ceux des quatre années précédentes.

Enfin, en ce qui concerne les prix de Fondation, les différents rapports particuliers sont réellement élogieux et l'on peut louer sans réserve les lauréats ainsi récompensés de leur effort.

Il convient de signaler quelques étudiants qui ont eu le mérite de concourir et d'être récompensés à plusieurs des trois séries de prix dispensés par la Faculté. C'est ainsi qu'en première année, la lauréate du second prix de la Faculté remporte, en outre, la première médaille des Travaux pratiques. En seconde année, le 1er prix de la Faculté, la 1re médaille des Travaux pratiques et le prix Buignet ont été décernés à la même étudiante. Enfin, le lauréat du prix de troisième année obtient une mention aux Travaux pratiques de chimie analytique, une première médaille en micrographie et se voit attribué les prix LAILLET et DESPORTES. Ces élèves méritent d'être particulièrement félicités.

L'impression qui se dégage des concours de 1927, est donc satisfaisante dans l'ensemble. Mais la tradition veut que chaque rapporteur cherche le moyen d'attirer le plus grand nombre possible de nos étudiants aux concours annuels, principalement pour le prix de Faculté : l'élite existe — la

qualité des concours le prouve suffisamment — et il est naturel de la désirer constituée par des éléments plus nombreux.

J'ai bien recherché les moyens propres à secouer l'apathie de nos élèves, mais en tête du chapitre premier de ses œuvres, La Bruyère a écrit : « Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent » Aussi, en lisant quelques-uns de vos rapports antérieurs, ai-je retrouvé, à très peu près, les propositions que je pensais vous présenter ici : les modalités d'exécution sont seules différentes.

Il faut en somme, que nos étudiants soient avertis suffisamment à temps, des conditions exactes des concours et qu'ils soient ensuite assurés d'avantages manifestes si, sans arriver aux premières places, ils satisfont honorablement aux diverses épreuves.

En ce qui concerne la publicité, tant de progrès ont été réalisés dans ce domaine, qu'il serait peut-être bon de modifier les méthodes. La propagande faite par les chefs de travaux et les préparateurs, est certainement un excellent moyen. En contact avec les élèves, on distingue vite les étudiants qui mènent le train. Ainsi, cette année même, chargé d'une partie des Travaux pratiques de quatrième année, et cherchant à recruter des travailleurs pour le laboratoire qui m'abrite, j'avais pressenti — sans connaître leurs intentions de concourir en fin d'année — les deux lauréats des prix de Faculté ? Ne se bornant pas à un vœu dissipé aussitôt que formulé, il serait donc au moins utile de mettre à la disposition des chefs de travaux et préparateurs des notices sur les conditions des concours annuels ou plus simplement un certain nombre d'exemplaires de ce palmarès.

Mais il me semble qu'il faudrait faire davantage si possible,

et voir plus large la solution pratique. Désireux en effet, de me renseigner, sur les connaissances de nos étudiants en matière de concours, j'en ai interrogé quelques-uns de quatrième année : la plupart ignoraient, en particulier, que le titre de lauréat était conféré à ceux qui avaient obtenu trois mentions au cours de la scolarité. Il y a donc une expérience à tenter, et il faut renoncer au simple affichage des conditions du concours, dans un cadre grillagé et assez mal éclairé du vestibule d'entrée. La tentative pourrait consister à tirer, au moins une fois, le palmarès à un nombre d'exemplaires égal à celui des étudiants, et bien entendu, à en assurer une distribution sérieusement contrôlée, chaque élève recevant l'imprimé qui lui est destiné. La dépense ne serait pas très élevée, puisque la composition est nécessairement faite pour le tirage annuel ordinaire. On pourrait alors mesurer la répercussion sur l'émulation provoquée l'année suivante : les élèves étant ainsi individuellement prévenus, l'insuffisance d'information relativement aux conditions des concours, serait un facteur que l'on ne pourrait plus invoquer par la suite.

Le second point mérite autant d'attirer l'attention : l'étudiant qui a fait un réel effort et n'a pas réussi à se classer dans les premiers, doit cependant être récompensé. Avant la guerre, Messieurs, vous avez formulé un vœu qui n'a pas eu de suite à ma connaissance : l'étudiant ayant correctement satisfait aux épreuves serait récompensé sous forme d'exemption de droits d'inscription ou de travaux pratiques. Il n'est pas en votre pouvoir de décréter qu'il en soit ainsi, et l'on ne peut que rééditer la proposition. Mais ne pourrait-on se rallier à une autre suggestion déjà avancée et qui serait bien accueillie, j'en ai la conviction, par notre population scolaire : l'étudiant ayant obtenu au moins une note à déterminer

au concours du prix de Faculté (60 p. 100 des points par exemple), aurait une mention spéciale à son dossier. Et aucun jury ne refuserait de tenir compte de cette sorte de témoignage de satisfaction, lors de la délibération d'un examen définitif : nos élèves capables d'un réel effort, méritent tous l'estime de leurs maîtres.

Abondante publicité pour que nul ne soit censé ignorer les avantages réels qu'il peut retirer d'un travail soutenu, telle me semble la formule susceptible de grossir actuellement l'élite d'une profession dont nous sommes si fiers à juste titre. L'expérience est facile, tentante. Réalisons-la si possible. Et l'avenir nous instruira.

NOMENLATURE DES THÈSES

soutenues pendant l'année 1926-1927.

GADREAU. — *Contribution à l'étude des ferrocyanhydrates et de leurs applications analytiques.*

LACHAISE. — *Sur les méthodes de dosage des alcaloïdes dans les préparations de strychnées.*

PERROT. — *Contribution à l'étude des crustacés décapodes,*

CHEYMOL. — *Sur la composition chimique de la racine de Genum Urbasum L.*

SAVOIRE. — *Étude spectrophotométrique de quelques réactions colorées des nitrates et nitrites.*

BINET. — *Les injections d'huile* (recherches biochimiques).

Mlle DARINAUD. — *Contribution à l'étude toxicologique des médicaments opiacés.*

SIBASSIÉ. — *Recherches sur les glacides contenus dans quelques graines de légumineuses.*

PÉCHERY. — *Recherches dans la série des adhéhydes dialcoylacétiques.*

RENAUDIE. — *Étude de la préparation et des propriétés de l'alcool dibutylique et de ses dérivés.*

PAUCHARD. — *Contribution à l'étude du dosage des sucres aldéhydriques par la méthode iodométrique.*

GRAND. — *Recherches de coprologie macro et microscopique sur les débris alimentaires.*

CATTELAIN. — *Action de l'iode en milieu alcalin sur l'acide phénylisocrotonique.*

LEPRESTRE. — *Le Quebraca Blanco* (Etude pharmacologique).

JOUATTE. — *L'huile de Gorli* (Succédané de l'huile Chaulmoogra),

CHAUVEL. — *Les tannins végétaux et en particuliers les écorces tannantes de Madagascar.*

LAVALLE. — *Recherches sur l'hémolysine spectrococcique.*

NOTICE
SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par la Faculté, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par la Faculté pour l'année 1926 était le suivant : *Plantes médicinales et toxiques de la famille des loganiacées autres que les strychnos*. Pour 1927, le sujet sera : *Les castacées médicinales*.

Prix Laillet

(600 francs.)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fon-

dateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1927, le prix sera alloué à la Pharmacie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

Prix Laroze

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1927, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *quantitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Prix Gobley

(Biennal, 2.700 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* n'a pas été décerné en 1926.

La Faculté a proposé pour 1927 le sujet suivant :

Etude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans

(1). Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

Prix Henri Buignet

(1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Buignet (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(900 francs.)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel

et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1926 était le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments* ».

Legs Le Mettais

Par son testament en date du 1er janvier 1898, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculte*. Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation Le Mettais de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

1927. — MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 2720

